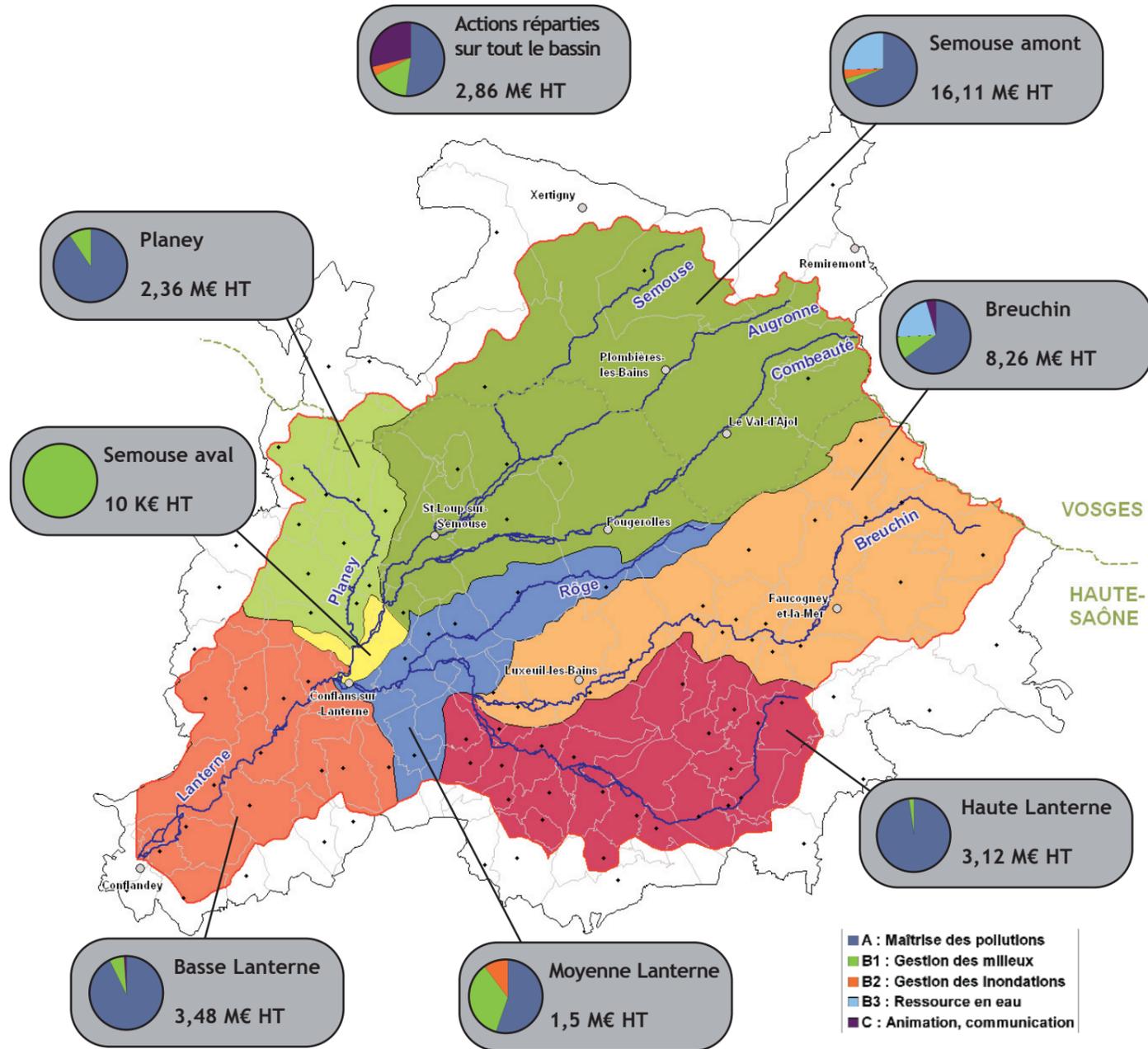


Répartition géographique et financière des différentes opérations



Le Contrat de rivière de la Lanterne

110 actions pour une gestion durable du bassin versant



Imprimerie du Conseil général de la Haute-Saône

Contacts

Pour tous renseignements concernant le contrat :

Coordination du Contrat de Rivière Lanterne -
 Olivier CATRIN - EPTB Saône & Doubs -
 Délégation de Vesoul - Conseil Général de la Haute-Saône / DADD
 23, rue de la Préfecture - 70000 VESOUL -
 Tél : 03 84 95 77 07 - Fax : 03 84 95 77 01





Présentation générale du Contrat de rivière

Un outil de mise en œuvre de la DCE et du SDAGE

La gestion de l'eau et des milieux aquatiques est un enjeu essentiel de développement durable. La rationalisation des usages et la maîtrise des pollutions, la restauration des cours d'eau et des zones humides sont aujourd'hui impératifs si nous voulons transmettre aux générations futures des ressources en eau potable et un patrimoine naturel de qualité.

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) fixe pour objectif d'atteindre le bon état des eaux souterraines et superficielles d'ici 2015. Elle réaffirme la nécessité de disposer d'outils de planification et d'intégrer les problématiques d'aménagement du territoire et d'économie, pour mieux définir les investissements à engager dans le domaine de l'eau.

Pour atteindre cet objectif, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée (SDAGE) définit les actions à mettre en œuvre pour atteindre le bon état exigé par la DCE. Il fixe 8 orientations fondamentales visant à lutter contre les pollutions de toute nature, préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et des milieux aquatiques, améliorer la gestion des ressources en eau, ou encore à organiser la synergie entre acteurs.

Au plan local, le Contrat de rivière de la Lanterne, sera un véritable outil de mise en œuvre de ces orientations définies à l'échelle du bassin versant.

Laurent SEGUIN,
Président du Comité de rivière



Un contrat de rivière est une démarche contractuelle associant tous les acteurs intervenants dans le domaine de l'eau. Son objectif est d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'actions visant à améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles, à reconquérir la qualité écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques associés, à mieux gérer les phénomènes de crue.

La mise en œuvre du Contrat de rivière s'opère sur une période de 5 ans (2009-2013).

L'organisation du programme d'actions

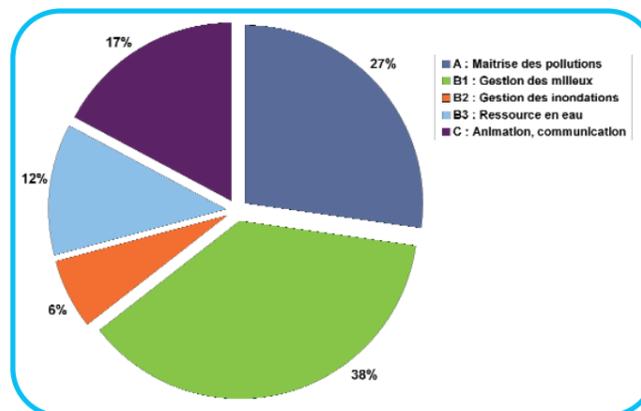
Le programme d'actions se divise en 5 volets et 15 thèmes d'intervention :

Volet d'intervention	Thème
A : Maîtrise des pollutions	1 - Développement de l'assainissement domestique
	2 - Mise aux normes des élevages
	3 - Maîtrise des pollutions d'origine industrielle
	4 - Mesures complémentaires
B1 : Restauration et entretien des milieux aquatiques	A - Reconquête du lit majeur
	B - Gestion du lit mineur
	C - Protection des espèces aquatiques remarquables
	D - Gestion des plans d'eau
B2 : Gestion des inondations	Gestion des inondations, réduction de la vulnérabilité
B3 : Gestion quantitative de la ressource	A - Gestion de la nappe alluviale du Breuchin
	B - Gestion de la ressource sur le Val de Semouse
	C - Gestion de la ressource sur le reste du bassin
C : Animation, coordination, suivi, communication, valorisation du patrimoine, tourisme	1 - Coordination, suivi du contrat de rivière
	2 - Programme de communication
	3 - Valorisation du patrimoine

Les thèmes d'intervention du Contrat

Un programme de 110 actions

Au total, 110 actions sont programmées pour répondre aux objectifs de reconquête de la qualité des eaux et des milieux naturels.



Répartition des fiches d'actions par volet d'intervention

Le pilotage et le suivi du Contrat

Le Comité de rivière est l'Assemblée délibérante du Contrat. Sa composition a été fixée par arrêté préfectoral le 5 octobre 2006. Ce Comité s'organise autour d'instances techniques et financières qui examinent les programmations de travaux.

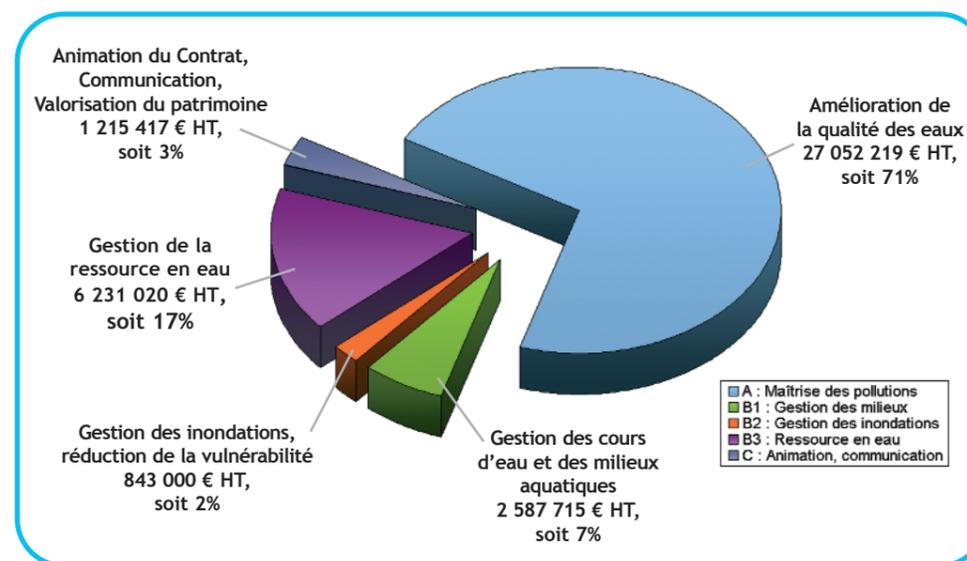
L'animation du comité de rivière est assurée par l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs. A ce titre, l'EPTB joue le rôle d'interface entre tous les partenaires du Contrat de rivière, en assure la coordination administrative et technique, et assiste les différents maîtres d'ouvrage dans la réalisation du programme d'actions.

Le financement du Contrat de rivière

Répartition financière par volet d'intervention

Le budget global du Contrat de rivière se monte à près de 38 000 000 € HT soit plus de 45 000 000 € TTC

C'est en matière de reconquête de la qualité des eaux que la programmation d'actions est la plus conséquente. La mise à niveau de l'assainissement domestique sur la quasi-totalité du bassin, ainsi que la mise aux normes des bâtiments d'élevage nécessitent effectivement des ouvrages de traitement très coûteux en investissement.

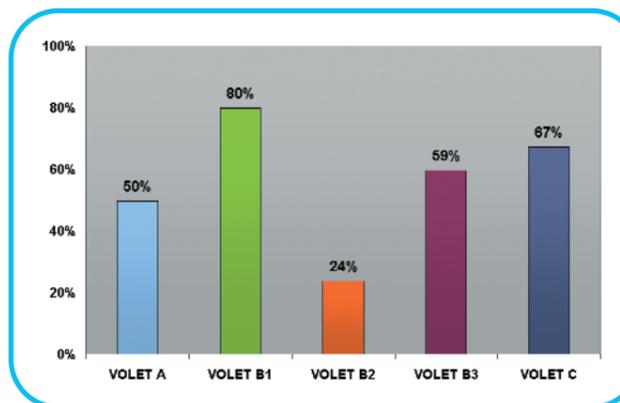


Enveloppes consacrées à chaque volet d'intervention

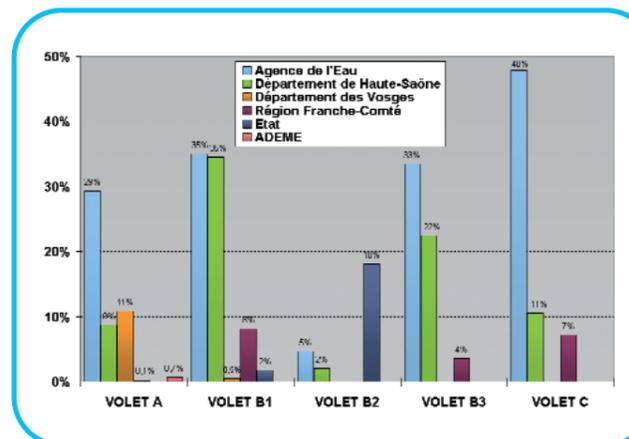
Financement des différents volets d'intervention

Niveaux de financement des 5 volets d'intervention

Le taux de financement global du Contrat de rivière est égal à 52,7%, tous volets d'intervention et tous partenaires confondus. La participation financière des différents maîtres d'ouvrage en présence sur le bassin (collectivités, associations, particuliers) s'élève donc à 47,3% soit 18 000 000 € HT.



Niveaux de financement pour chaque volet d'intervention



Participations relatives des différents partenaires

Les contributions des différents partenaires

Les taux d'aide des différents partenaires financiers ont été négociés en fonction des politiques d'aides en vigueur et des objectifs de chaque opération. Leurs niveaux varient donc en fonction des volets d'intervention.

Volet C : Animation, communication, valorisation du patrimoine

Mise en place d'une cellule d'animation et de suivi du Contrat

La mise en œuvre d'un projet aussi vaste et impliquant de nombreux partenaires nécessite une animation spécifique et permanente. Une cellule d'animation composée d'un Coordinateur et d'un technicien de rivière sera donc mise en place.



Le Coordinateur, recruté par l'EPTB Saône et Doubs est chargé :

- d'animer les différentes instances (Comité de rivière et groupes de travail),
- d'assurer le lien permanent entre les différents partenaires du Contrat,
- d'assurer le déclenchement des opérations prévues au programme d'actions et d'en suivre la réalisation (montage des dossiers administratifs et financiers, état d'avancement),
- de mettre en œuvre le programme de communication.



Le Technicien, spécialisé en entretien et aménagement de cours d'eau, aura pour mission :

- de réaliser un diagnostic préalable de la ripisylve et des atterrissements,
- d'élaborer les plans pluriannuels d'entretien de cours d'eau pour l'ensemble des collectivités compétentes et d'assurer leur mise en œuvre,
- d'assurer tout le conseil et l'assistance nécessaires aux maîtres d'ouvrages.

Le recrutement du technicien est assuré, dans un premier temps, par l'EPTB Saône et Doubs. Le poste sera ensuite transféré à une collectivité locale compétente.

Programme de communication

Le programme de communication propose l'utilisation de supports diversifiés (plaquette de sensibilisation, guides techniques, journées techniques, exposition, site Internet), et s'adressera à tous les publics du bassin versant (élus, propriétaires riverains, scolaires, grand public d'une manière générale ...). Il comporte 10 actions dont les objectifs seront de sensibiliser la population locale sur la gestion de l'eau et sur les enjeux du Contrat, de communiquer sur les réalisations les plus importantes.

Valorisation du patrimoine

Cinq opérations visant à valoriser le patrimoine naturel aquatique (sentier pédagogique en bord de cours d'eau, plan de gestion sur les tourbières) et le patrimoine bâti lié à l'eau (fontaine, ouvrage d'art) seront développées durant la phase de mise en œuvre du Contrat de rivière.



Restauration de la passerelle en gré de Sainte-Marie-en-Chanois



Sentier de découverte de la Lanterne à Mersuay



Valorisation des fontaines de la forêt de Luxeuil-les-Bains

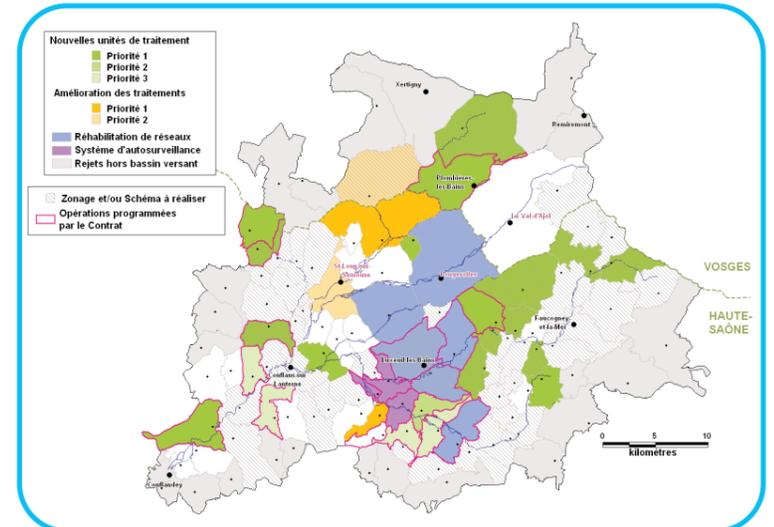


Valorisation des tourbières des têtes de bassin

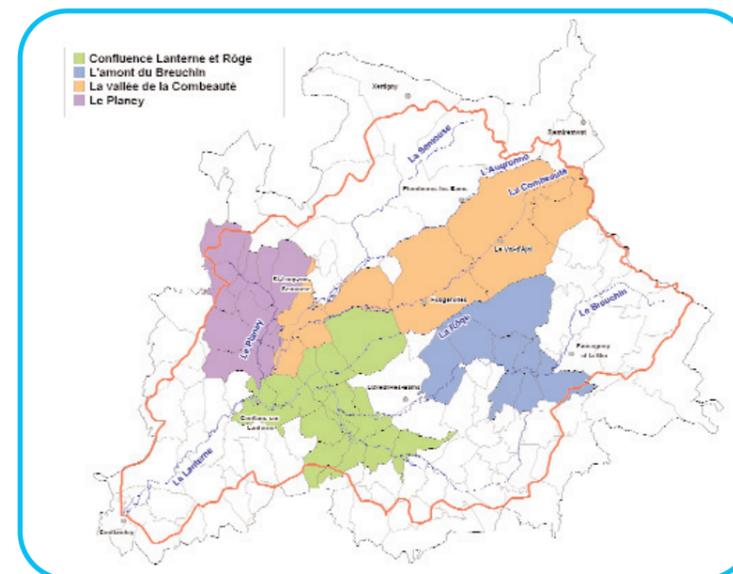
Volet A : Maîtrise des pollutions

Assainissement domestique

En matière d'assainissement domestique, l'orientation première consiste au lancement de **Schémas Directeurs d'Assainissement** sur les 44 communes n'en possédant pas encore. Cet outil de connaissance de l'existant et de planification de travaux est effectivement indispensable au montage d'un projet d'assainissement pertinent. **Dix dossiers sont considérés comme prioritaires** avec notamment l'implantation de nouvelles unités de traitement des eaux usées sur les communes de Plombières, Faverney, le secteur de Raddon-Breuchotte-Amage, les communes de la tête de bassin du Planey, et avec l'amélioration des taux de collecte sur les communes de Luxeuil, Froideconche et Saint-Sauveur.



Actions liées à l'assainissement domestique



Opérations collectives de mise aux normes des bâtiments d'élevage

Bâtiments d'élevages

Le programme d'actions liées au volet agricole prévoit la mise en place de 4 opérations collectives de mises aux normes dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage :

- Secteur Combeauté : 82 exploitations pour 3872 Unités Gros Bétail (UGB)
- Secteur Planey : 21 exploitations pour 1427 UGB
- Secteur moyenne Lanterne : 26 exploitations pour 1952 UGB
- Secteur Breuchin amont : 31 exploitations pour 1987 UGB

Les opérations doivent permettre d'obtenir un engagement de 50% des exploitations et un traitement de 80% des UGB sur chaque zone. Mais le nombre important de petites exploitations demandera un travail d'animation préalable conséquent. La Chambre d'agriculture réalisera les études complémentaires et le montage des dossiers individuels.

Effluents industriels

Deux actions sont programmées dans le volet industriel du Contrat. La première consistera en la **réduction des émissions d'éléments toxiques** dans les effluents industriels (métaux et hydrocarbures) sur une enveloppe prévisionnelle de 45 entreprises réparties sur l'ensemble du bassin. La seconde se focalisera plus particulièrement sur le périmètre de la **nappe du Breuchin** avec un volet lié à la **qualité des effluents industriels rejetés** et la **rationalisation des prélèvements d'eau** de process et de refroidissement. Ces opérations seront précédées de pré-diagnostic environnementaux individuels et seront coordonnées par la CCI de la Haute-Saône.

Mesures complémentaires

Le programme d'actions liées à la maîtrise des pollutions sur le bassin propose deux types d'opérations complémentaires visant d'une part à la **réhabilitation des anciennes décharges communales d'ordures ménagères** pouvant avoir un impact sur les eaux superficielles et/ou souterraines, d'autre part à la **rationalisation de l'usage des produits phytosanitaires en secteur non agricole**.

Volet B1 : Restauration et entretien des milieux aquatiques

Reconquête du lit majeur

Le premier axe majeur du volet B1 a pour ambition de **reconnecter les cours d'eau avec leurs milieux annexes et associés**. L'objectif phare est d'aboutir à la **reconquête des espaces de mobilité** sur 4 sites pilotes où sont préconisés une maîtrise foncière préalable et des travaux de démantèlement d'ouvrages de stabilisation.

La gestion de ces sites pilotes redonnera toute leurs fonctionnalités aux plaines alluviales du bassin notamment en régulant le transit de sédiments en amont des zones urbanisées, et en améliorant la diversité écologique des cours d'eau.

Par ailleurs, un projet ambitieux de **renaturation de cours d'eau**, dont la réalisation dépassera largement la phase d'exécution du Contrat de rivière, concernera le Dorgeon, affluent principal du Planey.

Enfin, la **reconnexion de quatre annexes hydrauliques** permettra la revitalisation de 2 Km linéaires de bras secondaires.

- Les stabilisations de berges utiliseront prioritairement les techniques végétales afin de ne pas banaliser les berges et faciliter l'intégration paysagère des ouvrages ;
- L'avenir des nombreux ouvrages hydrauliques sera envisagé de manière à restaurer la continuité piscicole et le transit sédimentaire.

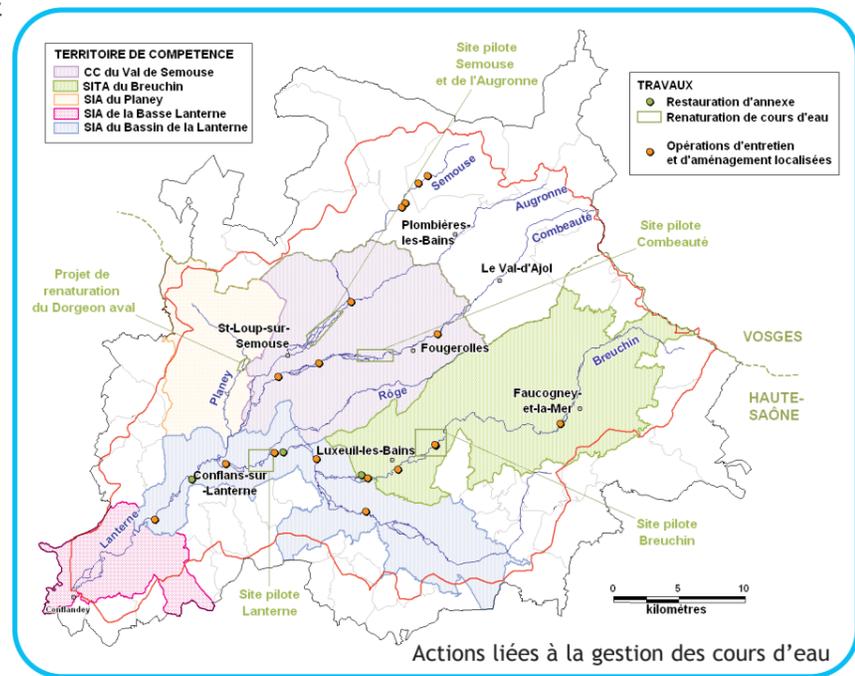
Protéger la faune aquatique

Le volet piscicole du Contrat de rivière est axé sur la volonté de **préservier et reconquérir la qualité du petit chevelu** qui abrite les pépinières indispensables à la reproduction et à la vie des espèces piscicoles patrimoniales.

L'objectif visé est de maintenir ou de restaurer la capacité d'accueil des ruisseaux par l'amélioration de la gestion forestière et agricole, la levée de petits verrous hydrauliques, la restauration des anciens canaux d'irrigation de prairie.

Des travaux d'ampleur sont programmés sur le Raddon. Ils consisteront en la

mise en place d'une passe à poisson de manière à favoriser le franchissement d'une chute d'eau de 1,50 m.



Gestion du lit mineur

Le second axe majeur du volet B1 est basé sur le principe d'adoption par les gestionnaires de cours d'eau d'une **philosophie d'intervention plus douce** et en cohérence avec les enjeux hydrauliques locaux.

Le programme d'actions relatif à l'entretien et l'aménagement du lit mineur, qui devra évoluer dès la première année du Contrat avec des repérages de terrains plus précis, est défini selon les principes suivants :

- Les travaux localisés seront mis en perspective dans un programme pluriannuel d'entretien établi pour chaque collectivité compétente ;
- Les interventions en lit mineur ne concerneront que des secteurs où les risques d'exhaussement du lit ou d'érosion de berges sont susceptibles d'affecter la sécurité publique ;
- Le traitement des atterrissements s'effectuera dans le respect de la balance sédimentaire ;

Gestion des étangs

Des travaux de **réfection d'ouvrages hydrauliques** sont préconisés sur 67 étangs du Plateau. Ces travaux visent à améliorer la gestion des étangs et à limiter leur impact sur les ruisseaux hébergeant des populations d'écrevisse à pieds blancs.

Ils seront soit réalisés par le biais du Contrat s'ils sont portés par une collectivité, soit par le biais de Contrats Natura 2000 s'ils sont réalisés directement par les propriétaires.

L'essentiel de l'intervention concernant les étangs consistera en une sensibilisation permanente des propriétaires sur la nécessité d'adopter des **pratiques traditionnelles de gestion**. Un **guide technique** sera édité à cet effet.

Volet B2 : Gestion des inondations



Les actions préconisées dans le cadre de la reconquête du lit majeur seront de nature à diminuer de manière sensible l'aléa inondation sur les secteurs évoqués précédemment. Les sites pilotes de reconquête des espaces de mobilité ont été définis en amont des zones urbanisées

sensibles afin de faciliter l'expansion des crues, ralentir les écoulements et ainsi participer à la réduction des risques d'inondations.

Deux opérations spécifiques sont toutefois programmées pour réduire l'aléa sur la Combeauté (élargissement d'un ouvrage de décharge à Corbenay), et sur le Breuchin (réfection d'une prise d'eau et stabilisation de berge à Breuches).

Le programme d'actions liées à la gestion des inondations est avant tout basé sur la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens et propose d'accompagner les PPRi par des diagnostics de vulnérabilité ciblés sur les habitations, les bâtiments publics et professionnels ainsi que sur les infrastructures. Par ailleurs, la pose de repères de crue est programmée sur les communes les plus sensibles.

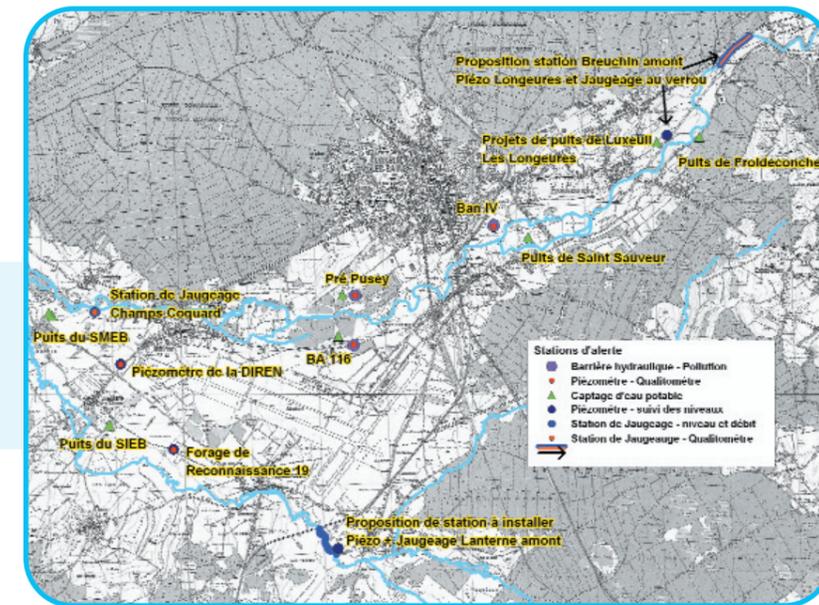
Volet B3 : Gestion de la ressource en eau

Protocole de gestion de la nappe du Breuchin

Deux opérations majeures sont programmées dans le cadre du volet "eau potable" du Contrat.

La première concerne la mise en place d'un protocole de gestion de la nappe du Breuchin associant l'ensemble des établissements préleveurs. Elle consistera en la mise en place d'un **réseau de suivi de la qualité et de la piézométrie de la nappe** de manière à fixer des seuils de prélèvements garantissant l'intégrité de la ressource et des rivières sus-jacentes. Ce réseau de suivi sera accompagné de la mise en œuvre d'actions visant à rationaliser les prélèvements et minimiser les risques potentiels de pollutions.

A terme, un SAGE pourrait voir le jour sur ce secteur.



Amélioration de la production et de la distribution de l'eau sur le Val de Semouse

La seconde opération verra le jour sur le territoire du Val de Semouse et consistera à :

- **Améliorer la qualité de l'eau distribuée** par la mise en place de plusieurs stations de neutralisation et de désinfection, et la suppression des branchements au plomb ;
- **Régler les problèmes quantitatifs** par l'amélioration des rendements des réseaux et les interconnexions entre unités de gestion.

